



LA MUNICIPALITÉ SOUTIENT LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Le commerce de proximité demeure une force et un atout indéniable pour notre ville et pour les nandéens. Ce sont des lieux où les nandéens se croisent, échangent, trouvent de la convivialité, vivent ensemble.

La municipalité a toujours apporté son soutien aux entreprises et aux commerçants et agi pour le maintien des commerces au Nord et au Sud de Nandy et pour lutter contre les déserts médicaux.

Ainsi, malgré beaucoup d'obstacles, nous sommes parvenus à créer deux maisons médicales dans le quartier des Bois et celui de la Forêt tout en préservant l'activité des autres professionnels de santé.

Avec la même énergie, nous agissons pour créer un pôle d'activité au Sud après le choix d'Intermarché et de la pharmacie de se transférer dans le quartier de la Forêt. Après les recours d'Auchan, le programme a dû être revu pour se conformer aux nouvelles lois sur la préservation de la nature. Le dossier est en cours d'instruction et l'implantation d'Intermarché et de la pharmacie est plus que jamais d'actualité.

Pour le quartier des Bois, nous avons œuvré pour un programme commercial qui sera réalisé malgré les contraintes juridiques et techniques.

La Ville a également agi pour préserver le commerce alimentaire rue d'Arqueil. Ainsi elle a successivement :

- Proposé il y a 10 ans à son gérant d'implanter au Sud une annexe avant même qu'il soit question de transfert d'Intermarché
- Refusé tout commerce pouvant faire concurrence au commerce du bourg
- Refusé également une galerie marchande autour du projet d'Intermarché
- Organisé 4 réunions avec la Poste pour soutenir les démarches des commerçants (point poste, relai colis,...)
- Financé une caméra Place de la Libération pour sécuriser la rue d'Arqueil
- Créé 2 déposes-minute rue d'Arqueil
- Maintenu ses engagements pour la fourniture de denrées (pain pour les écoles, galettes pour les vœux, etc)
- Organisé des réunions de concertation avant chaque brocante au cours desquelles de nombreuses propositions ont été mises en œuvre comme rouvrir la rue d'Arqueil jusqu'à la rue neuve pour permettre à la clientèle d'accéder facilement au commerce en véhicule.

Malgré tous ses efforts, la ville constate et regrette la fermeture ou la vente de commerces de proximité. Le commerce est une activité privée. Le choix de s'implanter ou de partir d'Intermarché ou de tel autre commerçant est celui du chef d'entreprise dans une économie de marché.

Mais Nandy n'échappe pas aux tendances lourdes observées au plan national : baisse du pouvoir d'achat, modifications des habitudes de consommation notamment avec internet.

La municipalité reste mobilisée dans une démarche constructive et de dialogue pour permettre le maintien et l'arrivée de commerces et de services de proximité nécessaires à la population de notre petite ville.

Le Maire
René RÉTHORÉ